

GODFREY, Sheldon J. et Judith C. GODFREY, *Search Out the Land: the Jews and the Growth of Equality in British Colonial America, 1740-1867* (Montréal, McGill-Queen's Press, 1995).

Donald Fyson

Volume 51, numéro 3, hiver 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/005426ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/005426ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Fyson, D. (1998). Compte rendu de [GODFREY, Sheldon J. et Judith C. GODFREY, *Search Out the Land: the Jews and the Growth of Equality in British Colonial America, 1740-1867* (Montréal, McGill-Queen's Press, 1995).] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 51(3), 438–440. <https://doi.org/10.7202/005426ar>

COMPTE RENDU

GODFREY, Sheldon J. et Judith C. GODFREY, *Search Out the Land: the Jews and the Growth of Equality in British Colonial America, 1740-1867* (Montréal, McGill-Queen's Press, 1995).

L'ouvrage de Sheldon J. Godfrey et Judith C. Godfrey se propose le but ambitieux d'étudier l'évolution des droits civiques des Juifs dans les colonies britanniques de l'Amérique du Nord. Les auteurs décrivent d'abord la situation en Angleterre et dans les colonies américaines, pour se concentrer par la suite sur le futur Canada. L'ouvrage présente aussi une comparaison du statut des Juifs avec celui des catholiques et des protestants dissidents. L'argument principal des auteurs est que les Juifs (et autres groupes non anglicans) ont connu en Amérique du Nord britannique une égalité juridique et politique sans pareille. En Angleterre, la pleine jouissance de droits civiques tels que la capacité de voter ou d'obtenir des postes gouvernementaux est restreinte aux anglicans, notamment par les serments du Test Act. En Amérique du Nord britannique, par contre, ces mesures discriminatoires sont moins répandues et moins respectées. Le Canada serait ainsi, selon les auteurs, une nation constituée de colonies qui avaient déjà «an acceptance of minorities, inconceivable in the Old World» (p. 102).

D'autres exemples viennent étoffer ce portrait. Ainsi, les auteurs démontrent que l'antisémitisme au Québec provenait autant ou davantage de la classe administrative britannique que des élites francophones. Ils soulignent le rôle souvent négligé des Patriotes dans l'obtention de l'égalité formelle par les Juifs au début des années 1830, pour faire contrepoids à l'affaire bien connue de l'expulsion du député juif Ezekiel Hart en 1807 à l'initiative du Parti canadien (p. 171-189). D'autres exemples font ressortir un égalitarisme similaire parmi les réformateurs des autres colonies qui fut freiné par des administrateurs britanniques moins tolérants (p. 190-215).

Malheureusement, des erreurs graves invalident une bonne partie de ce bilan positif. Prenons l'exemple des droits civiques accordés aux Juifs et autres minorités religieuses au Québec avant 1791, droits que les Godfrey caractérisent de novateurs. Le Test Act, déclarent-ils, n'est pas en vigueur dans la colonie avant 1791, ce qui ouvre la plupart des postes aux Juifs, catholiques et protestants dissidents dès 1764 (p. 131-138). La preuve par excellence repose-rait sur un serment d'office de 1768 spécialement modifié pour la religion juive, ce qui constitue un précédent juridique en vigueur jusqu'en 1791 et même au-delà (p. 100, 104, 126, 166, 174, 231). Les auteurs suggèrent même que les

[1]

Juifs sont considérés comme «protestants» par les administrateurs britanniques (p. 93-102) et qu'ils composent 12% de la population protestante du Québec en 1764 (p. 97).

La réalité est toutefois différente. La pertinence???? du Test Act pour la colonie est certes débattue par les juristes, mais en pratique les serments sont exigés pour la plupart des postes de 1764 jusqu'aux années 1820. C'est ainsi que les catholiques sont formellement exclus de l'administration jusqu'en 1775 (fait que les auteurs semblent ignorer) quoiqu'ils jouissent par la suite d'une exemption spéciale. Le serment «juif» de 1768 a concerné un poste très mineur (inspecteur des cheminées) et il ne constitue pas un «précédent» de longue durée, car l'Acte de Québec de 1774 abroge explicitement toutes les lois et les nominations antérieures. Enfin, plusieurs listes officielles de sujets «protestants» de Montréal excluent les marchands juifs de la ville et le 12% de «protestants» juifs est également douteux, étant fondé sur une comparaison de tous les Juifs mâles adultes avec seulement les chefs de ménage protestants et non militaires.

D'autres erreurs semblables rendent encore plus suspectes les analyses des Godfrey. Ainsi, les auteurs déclarent qu'à partir de 1791, la réimposition du Test Act restreint les droits pré-existants des protestants non anglicans (p. xx, 152). Toutefois, au moins au Bas-Canada, des protestants non anglicans, notamment des presbytériens, détiennent de nombreux postes aussi bien avant qu'après 1791; ceci ressemble à la situation en Angleterre, où les non-conformistes peuvent contourner le Test Act à partir de 1728. Les auteurs affirment également que l'Acte de Québec ne touche que les catholiques francophones (p. xx, 104, 152), que les instructions aux gouverneurs sont «the fundamental constitutional document in a colony» (p. 151), que le gouvernement responsable arrive en 1841 (p. 211) et ainsi de suite.

En fin de compte, c'est l'hypothèse fondamentale qui est en cause. Le Québec et les deux Canadas sont peut-être «ahead of [their] time in offering almost equal civil and political rights» (p. 138) aux catholiques. Toutefois, les Juifs et les protestants dissidents de ces colonies connaissent à peu près la même situation que leurs pairs en Angleterre et, dans les colonies atlantiques, leurs droits, et ceux des catholiques, s'avèrent encore plus restreints (p. 145-157). Tout comme en Angleterre, l'émancipation formelle des groupes religieux minoritaires en Amérique du Nord britannique ne s'amorce véritablement qu'à partir des années 1820, un retard considérable par rapport à la France et aux États-Unis. La conclusion principale du livre, voulant que le futur Canada est, même avant sa naissance, une région d'égalité extraordinaire (p. xxi-xxiii, 232-237) prend ainsi l'allure d'un nationalisme peu critique, de saveur «whig». D'autant plus qu'en 1867, dans cette nouvelle nation «where equality rather than mere toleration was the governing philosophy» (p. 232), l'égalité juridique et politique des femmes, des pauvres, des Autochtones, des Noirs est loin d'être acquise, pour ne rien dire de la discrimination informelle qui perdure jusqu'à nos jours.